

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 8 septembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Benjamin GUILLERME-JUBIN donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Yvon BERHAULT, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Marc LE GUYADER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Philippe BOSCHER

Délibération n°2021-169

Membres en exercice : 69 Présents : 57

Absents : 12

Pouvoirs : 6

ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC DESIGNATIONS
--

L'Association pour le Développement Economique (ADE) a pour but de concourir au développement économique du Pays de Saint-Brieuc. Elle vise à :

- Contribuer au réseau des acteurs économiques,
- Développer des projets, à partir de réflexions, sur l'avenir économique du Pays de Saint-Brieuc,
- Formuler des propositions ou avis à l'intention des acteurs économiques,
- Mettre en œuvre toutes actions visant à développer les relations des entreprises du Pays de Saint-Brieuc entre elles et avec les partenaires, ou toutes autres initiatives dont le but est de promouvoir l'esprit d'entreprise.

Les adhérents peuvent être :

- Des personnes issues du monde de l'entreprise et des personnes qualifiées,
- Les collectivités locales représentées par leurs élus
- Les institutions publiques et privées

Les communautés d'agglomération du Pays de Saint-Brieuc sont membres de droit de l'association. Lamballe Terre & Mer dispose d'un siège.

Au regard des statuts de l'ADE,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de voter à main levée,
- DESIGNER Pierre LESNARD pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de l'Association pour le Développement Economique du Pays de Saint-Brieuc et de son conseil d'administration.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	21 SEP. 2021
Affiché le	21 SEP. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

21 SEP. 2021

A blue circular stamp with the text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER' around the perimeter and '-22-' in the center. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.